

La Commission scolaire des Hautes-Rivières adopte un budget équilibré pour l'année scolaire 2019-2020

Revenus en hausse, ajouts de classes, investissements et baisse de la taxe scolaire

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 19 juin 2019 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSDHR), lors de sa séance régulière du 18 juin, a adopté son budget pour l'année scolaire qui débutera le 1^{er} juillet 2019 et qui se terminera le 30 juin 2020.

« Notre budget nous permet de respecter nos engagements et de maintenir la qualité des services aux élèves tout en gardant le cap sur nos objectifs de saine gestion », a déclaré madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Faits saillants du budget 2019-2020

Revenus et dépenses en hausse

Pour la prochaine année scolaire, les revenus prévus totalisent 235 571 789 \$ et les dépenses s'élèvent à 236 704 720 \$. Un déficit autorisé de 1 132 931 \$ sera financé par une appropriation du surplus accumulé correspondant à l'utilisation maximale autorisée par les règles budgétaires des commissions scolaires.

Croissance du nombre d'élèves

La Commission scolaire prévoit une croissance de 2 % du nombre d'élèves inscrits en formation générale des jeunes. On observe également une augmentation du nombre d'élèves inscrits en formation générale des adultes. Une diminution est toutefois anticipée en formation professionnelle et au programme Passe-Partout.

Ajout de classes en réponse aux besoins des élèves

La CSDHR a prévu l'ouverture de 17 classes de plus pour la prochaine année. Cette prévision pourra évoluer d'ici la rentrée scolaire.

De ces 17 classes, quatre classes de maternelle 4 ans à temps plein, soit une à l'école Jean-XXIII, une à l'école Saint-Jacques et deux autres à l'école Saint-Vincent seront ouvertes. Au total, la commission scolaire comptera 9 classes de maternelle 4 ans à temps plein.

« Cette augmentation du nombre d'élèves génère des investissements supplémentaires que nous répartirons de façon équitable en fonction des besoins de ces derniers et du personnel de nos établissements », a poursuivi madame Bouchard.

Investissements pour des ressources en soutien aux établissements

La Commission scolaire des Hautes-Rivières a investi 3 M\$ supplémentaires afin de permettre l'embauche de personnel additionnel pour :

- Améliorer l'offre de services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- Soutenir l'ajout des nouvelles classes;
- Soutenir les établissements dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales et de leur projet éducatif;
- Appuyer les services administratifs qui soutiennent les établissements.

Investissements additionnels du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Fonctionnement

En plus de financer la croissance des dépenses relatives à l'augmentation du nombre d'élèves en formation générale des jeunes, le ministère a procédé à des investissements additionnels de 2,5 M\$ principalement sous forme d'allocations dédiées aux établissements visant le soutien à la réussite des élèves. Celles-ci s'ajoutent aux réinvestissements des dernières années et couvrent principalement :

- La bonification du soutien aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (1,3 M\$);
- La mise en place d'une programmation diversifiée d'activités parascolaires au secondaire (0,5 M\$);
- Le soutien aux sorties scolaires en milieu culturel (0,4 M\$);
- Le soutien au développement et à l'élargissement des champs d'intérêts des élèves (0,3 M\$).

Investissements

Le MEES a procédé à un réinvestissement de l'ordre de 4,4 M\$ pour l'année 2019-2020 pour des travaux aux immeubles de la Commission scolaire, ce qui porte l'investissement à plus de 18 M\$.

Réduction du taux de taxe scolaire en 2019-2020

L'adoption de la *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire* entraîne l'application de mesures transitoires jusqu'à l'instauration d'un taux provincial unique.

Pour 2019-2020, le Gouvernement du Québec a fixé le taux de taxe scolaire spécifique à la Commission scolaire à 0,15261 \$ du 100 \$ d'évaluation. En 2018-2019, un taux régional unique était appliqué et s'élevait à 0,17832 \$.

Cette diminution du taux de taxe engendre une réduction de la facture pour les contribuables de 3,1 M\$ par rapport à 2018-2019. Cette réduction est compensée par une subvention d'équilibre fiscal en provenance du MEES.

Aussi, l'exemption du premier 25 000 \$ de valeur imposable des immeubles instaurée en 2018-2019 est maintenue.

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une organisation apprenante qui mise sur la collaboration, l'expertise de son personnel, l'application des pratiques efficaces et validées et l'innovation pour mieux faire réussir ses élèves. Elle accueille plus de 18 000 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et de nombreux élèves adultes inscrits à notre centre de formation professionnelle et notre centre de formation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, la CSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Plus de détails au csdhr.qc.ca.

Source :

Francine Gosselin | Service des affaires juridiques et des communications | Téléphone : 450 359-6411, poste 7517 | Portable : 514 946-2223 | francine.gosselin@csdhr.qc.ca